



Radiation de mutuelle fonction publique

Par **mimi40**, le **22/07/2008** à **15:51**

bonjour.rn
je suis à une mutuelle corporative de la fonction publique.rn
en fevrier 2006 je demande ma radiation par lettre recommandée, refut de ma mutuelle motif demande faite avec 3 jours de retard.rn
en janvier 2007, par lettre recommandée, je demande la radiation pour le 30/04/07 nouveau refut de la mutuelle, motif: les status ont changés en juin 2006. nous sommes prévenu de ce changement en fevrier 2007, par le journal de la mutuelle.rn
en mai 2007 nouvelle tentative pour changement de régime social, de fonctionnaire, je me recycle comme commerçant. silence integral de la part de la mutuelle. suspension des cotisations de ma part. aucun remboursement de la part de la mutuelle. à ce jour, la mutuelle me reclame les cotisations non versées. sont -ils dans leurs droits????rn
merci des reponces.